Saint-Martin-Vésubie
La Suisse Niçoise

PIÉCES À FOURNIR POUR LE DÉPÔT DU DOSSIER

1er CONJOINT	2ème CONJOINT	
☐	☐	**Justificatif de domicile <u>de moins de 3 mois</u>, au choix :** - Fiche de paie - Facture téléphonique fixe (non portable) - Facture d'Electricité (non une attestation) - Impôts (Locaux ou Revenu) - Quittance de loyer et bail
☐	☐	**Acte de naissance en copie intégrale** Datant de moins de 3 mois s'il a été établi en France, moins de 6 mois s'il a été établi à l'étranger au jour du dépôt du dossier complet. Pour les personnes françaises nées à l'étranger, il convient de solliciter l'acte de naissance au : SERVICE CENTRAL DE L'ETAT CIVIL – 44941 NANTES Cedex 09 Par internet : <u>www.diplomatie.gouv.fr/etatcivil/</u>
☐	☐	**Carte d'identité** ou documents justifiant l'identité et la nationalité des futurs époux
☐	☐	**Carte d'identité** ou documents justifiant l'identité et la nationalité des témoins (minimum 2) + justificatif de domicile de moins de 3 mois
☐	☐	**Livret de famille**
☐	☐	**Veuf ou veuve** : acte de décès du précédent conjoint
☐	☐	**Divorcés :** si le divorce n'est pas mentionné sur l'acte de naissance, acte de mariage portant la mention du divorce ou jugement de divorce + caractère définitif
☐	☐	***Pacsés avec une autre personne :*** *si la dissolution du Pacs n'est pas mentionnée sur l'acte de naissance, attestation de dissolution du Pacs*
☐		**Le certificat de contrat de mariage** n'est pas obligatoire pour déposer le dossier. Néanmoins, il doit y figurer <u>8 jours</u> au moins avant la cérémonie de mariage
☐		**Acte de naissance des enfants <u>en commun</u> nés avant le mariage + livret de famille**

<u>POUR LES PERSONNES ETRANGERES</u>

1ER CONJOINT	2ème CONJOINT
Nationalité : Acte de naissance : ☐ Original ☐ Traduction	Nationalité : Acte de naissance : ☐ Original ☐ Traduction
☐ Légalisé par le consulat du pays en France	☐ Légalisé par le consulat du pays en France
☐ Apostille (se renseigner auprès du consulat du pays)	☐ Apostille (se renseigner auprès du consulat du pays)
☐ Certificat de coutume	☐ Certificat de coutume
☐ Certificat de célibat (daté de moins de 6 mois)	☐ Certificat de célibat (daté de moins de 6 mois)
☐ Certificat de non-remariage	☐ Certificat de non-remariage
Aucun délai de validité n'est exigé pour les actes dressés par les autorités étrangères, mais ces actes devront être traduits en français par un traducteur expert judiciaire figurant sur la liste d'une cour d'appel française ou par le consulat	
☐ Pour le militaire de carrière épousant une personne étrangère et pour le militaire servant à titre étranger : autorisation militaire délivrée par le Ministère de la Défense Nationale.	

Saint-Martin-Vésubie

La Suisse Niçoise

A REMPLIR OBLIGATOIREMENT

FICHE DE RENSEIGNEMENTS DEMANDE MARIAGE

➔ **Date cérémonie souhaitée : ..... heure : .....**

1er Conjoint :

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Situation matrimoniale antérieure : ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ pacsé(e)

Pièce d'identité : ☐ CNI ☐ passeport ☐ carte de séjour

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

e-mail : _____@_____

Téléphone : _____

Nom Prénom(s) du père : _____

Situation matrimoniale : ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ pacsé(e)

Profession : _____ ☐ Décédé

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Nom Prénom(s) de la mère : _____

Situation matrimoniale : ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ pacsé(e)

Profession : _____ ☐ Décédée

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

2ème Conjoint :

Nom : _____

Prénom(s) : _____

Profession : _____

Date de naissance : _____

Lieu de naissance : _____

Nationalité : _____

Situation matrimoniale antérieure : ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ pacsé(e)

Pièce d'identité : ☐ CNI ☐ passeport ☐ carte de séjour

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

e-mail : _____@_____

Téléphone : _____

Nom Prénom(s) du père : _____

Situation matrimoniale : ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ pacsé(e)

Profession : _____ ☐ Décédé

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Nom Prénom(s) de la mère : _____

Situation matrimoniale : ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ pacsé(e)

Profession : _____ ☐ Décédée

Adresse : _____

Code Postal : _____ Ville : _____

Enfant(s) communs :

- _____
- _____
- _____
- _____

Liste des Témoins de Mariage

➔ *A noter :*

- Peuvent être témoins : toute personne âgée de 18 ans révolus, parente ou autre, sans distinction de sexe ni de nationalité et tout mineur émancipé.
- Ne peuvent être témoins : les personnes frappées de dégradation civique et d'interdiction légale. Pour les enfants mineurs, leurs parents appelés à donner leur consentement.
- Deux témoins sont obligatoires.

1er Conjoint

1er Témoin :
Nom : _____
Prénom(s) : _____
Profession : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Nationalité : _____
Situation matrimoniale antérieure : ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ pacsé(e)
Pièce d'identité : ☐ CNI ☐ passeport ☐ carte de séjour
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____

2ème Témoin :
Nom : _____
Prénom(s) : _____
Profession : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Nationalité : _____
Situation matrimoniale antérieure : ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ pacsé(e)
Pièce d'identité : ☐ CNI ☐ passeport ☐ carte de séjour
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____

2ème conjoint :

1er ou 3ème Témoin :
Nom : _____
Prénom(s) : _____
Profession : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Nationalité : _____
Situation matrimoniale antérieure : ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ pacsé(e)
Pièce d'identité : ☐ CNI ☐ passeport ☐ carte de séjour
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____

4ème Témoin :
Nom : _____
Prénom(s) : _____
Profession : _____
Date de naissance : _____
Lieu de naissance : _____
Nationalité : _____
Situation matrimoniale antérieure : ☐ célibataire ☐ veuf(ve) ☐ divorcé(e) ☐ pacsé(e)
Pièce d'identité : ☐ CNI ☐ passeport ☐ carte de séjour
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____

Contrat de mariage : ☐ oui ☐ non

Nom du notaire : _____

Adresse : _____

Date du contrat : _____

Publication de l'évènement :

Publication de l'évènement sur le journal Nice Matin : ☐ oui ☐ non

➔ Avec prise de photos

Publication de l'évènement sur le Portail Vesubien : ☐ oui ☐ non

Signature 1er conjoint	Signature 2ème conjoint
Date : _____	Date : _____

Saint-Martin-Vésubie

La Suisse Niçoise

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE DOMICILE
1er CONJOINT

(articles 361 de l'IGREC, 74, 165, 166 et 191 du Code Civil)
Circulaire CIV/09/05 du 2 mai 2005 relative à la lutte contre les mariages simulés ou arrangés

Je
soussigné(e).....
.....
.....
Nom en majuscules et prénoms

Né(e)
le.....à.....
.....
Commune et département ou pays

Atteste sur l 'honneur que je suis domicilié(e)
à.....
.....
.....
Adresse complète

Depuis le .....

Ou/et résidant
à.....
.....
.....
Adresse complète

Depuis le.....

Fait à.....le.....

Signature :

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. »

Saint-Martin-Vésubie
La Suisse Niçoise

ATTESTATION SUR L'HONNEUR DE DOMICILE
2ème CONJOINT

(articles 361 de l'IGREC, 74, 165, 166 et 191 du Code Civil)
Circulaire CIV/09/05 du 2 mai 2005 relative à la lutte contre les mariages simulés ou arrangés

Je
soussigné(e)……
……
……
Nom en majuscules et prénoms

Né(e)
le……..à……
……...
Commune et département ou pays

Atteste sur l 'honneur que je suis domicilié(e)
à……
……
……
Adresse complète

Depuis le ……..

Ou/et résidant
à……
……
……
Adresse complète

Depuis le……...

Fait à……..le……

Signature :

Il est rappelé qu'aux termes de l'article 441-7 du code pénal : « est puni d'un an d'emprisonnement et de 15000 euros d'amende le fait d'établir une attestation ou un certificat faisant état de fait matériellement inexacts, de falsifier une attestation ou un certificat originairement sincère, de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. Les peines sont portées à trois ans d'emprisonnement et à 45000 euros d'amende lorsque l'infraction est commise en vue de porter préjudice au Trésor Public ou au patrimoine d'autrui. »

Contrats de mariage

Notaires de France

Sûrement et pour longtemps

Contrat de mariage : bien choisir son régime matrimonial

Le contrat de mariage est quelque fois nécessaire, il permet de préparer, ensemble, son régime matrimonial pour une vie de couple sereine. Le choix d'un contrat de mariage s'opère selon la situation de départ des futurs époux, leur souhait de réalisation patrimoniale, leurs contraintes professionnelles. Votre notaire vous aidera à choisir le contrat de mariage le mieux adapté.

Se marier signifie s'engager l'un envers l'autre. Si à la mairie, il est donné lecture des articles du code civil précisant que les époux se doivent mutuellement fidélité, secours et assistance, c'est le régime matrimonial qui fixe la règle du jeu applicable entre les époux, pendant le mariage et après, en cas de séparation, divorce ou décès.

- Lorsqu'ils n'établissent pas de contrat au moment de se marier les époux adoptent souvent, sans le savoir, le régime légal de la communauté réduite aux acquêts.
  Tout ce que vous achetez au cours de votre mariage est commun, même si vous le payez seul. Conçu pour le cas général, il trouve cependant ses limites dès que se présente une situation familiale ou patrimoniale particulière. Il en est ainsi notamment lorsque les époux exercent une profession indépendante entraînant des risques financiers. Il faut alors se tourner vers un autre statut mieux adapté.

Etablir un contrat de mariage, c'est décider de votre régime matrimonial et l'adapter à vos besoins.
Le notaire, seul professionnel habilité à rédiger un contrat de mariage, vous expliquera les différentes options possibles. En fonction de vos décisions, il vous composera un régime matrimonial "sur mesure".

- Par exemple, si vous choisissez un régime de séparation de biens pure et simple, rien n'est mis en commun.
  Ce régime matrimonial permet de différencier ce que chaque époux possède au jour du mariage, mais aussi ce qu'il acquerra ensuite, biens, placements et tout ce que lui rapportera son patrimoine. Chacun gère ses biens comme il l'entend à l'exception de la résidence de la famille qui ne peut être vendue sans l'accord des deux, même si un seul conjoint en est propriétaire. Il est toutefois possible d'intégrer au sein de la séparation de biens, un régime de communauté plus ou moins étendue.

- On peut aussi adopter un régime mélangeant séparation et communauté : la participation aux acquêts.
  Ce régime fonctionne comme une séparation de biens pendant le mariage et devient communautaire à la fin du mariage. Le notaire mesure l'enrichissement de chacun durant le mariage et ces gains sont partagés de façon équitable entre les conjoints.

- Enfin si vous choisissez le régime de la communauté universelle, tous les biens que possèdent les époux au jour de leur mariage, ceux qu'ils pourront acquérir ensuite ou recueillir par succession, donation ou legs, forment une masse commune.
  Par symétrie, ladite communauté supportera définitivement toutes les dettes des époux présentes et futures.

Quel que soit le régime adopté, des clauses personnalisées peuvent être insérées dans le contrat de mariage, par exemple, pour autoriser le survivant en cas de décès de son conjoint, à choisir un bien par préférence aux autres héritiers.

Le contrat de mariage facilite la vie quotidienne et simplifie le règlement des affaires importantes. Il rend moins inquiétants certains événements inévitables de la vie des familles.

Et si, dans l'avenir, il doit être modifié, la loi en a prévu la possibilité. Renseignez-vous auprès de votre notaire pour établir votre contrat de mariage.